

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

I. Budget communal : notion de base

1. Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion communale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois une acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire – *organe exécutif de la collectivité locale* – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

1. Différents documents budgétaires

Habituellement les communes connaissent cinq types de documents budgétaires :

le budget primitif (BP),

le budget supplémentaire,

le compte administratif (CA),

le compte de gestion,

et, le cas échéant, un ou plusieurs budgets annexes.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

a) Budget primitif (BP)

2. Le budget primitif répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année de fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet au maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, et de poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

3. Le budget primitif est le seul budget qui lève l'impôt.

b) Décisions modificatives du budget (DM)

4. Des décisions modificatives du budget peuvent être votées, en cas de nécessité ou d'urgence. Il est important lors du vote de ces dépenses additionnelles, de prévoir les recettes correspondantes, de manière à ne pas compromettre l'équilibre du budget.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

c) Compte administratif (CA)

- 5) Le budget primitif est un état des prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du CA. Le CA est, en effet le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

- 6) Le compte administratif a ceci d'intéressant qu'il permet de juger de la plus ou moins bonne gestion d'une commune car, par comparaison au budget primitif, il met en évidence la plus ou moins bonne qualité de celui-ci, notamment si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été partiellement gonflées. Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances – le maire et le comptable public de la commune – il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion).

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

d) compte de gestion

- 7) A la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable public de la commune est en principe soumis également aux élus, selon l'article L2121-31 du CGCT. Le compte de gestion est confectionné par le comptable, qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit être parfaitement concorder avec le compte administratif.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

2. Calendrier d'adoption des différents documents budgétaires

- 8) Les textes ont prévu un calendrier d'adoption des différents documents budgétaires qui viennent d'être présentés.
- 9) En effet l'article L 1612-2 du CGCT prévoit que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de chaque année, sauf si c'est une année d'élections municipales. La date limite est alors reportée au 30 avril de le cette année.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

- 10) La loi a fixé la même limite pour le vote du budget primitif et pour le vote des impôts locaux, c'est-à-dire avant le 15 avril, sauf si c'est une année d'élections municipales, la date limite étant reportée avant le 30 avril. (!!! Covid19)
- 11) L'article L 1612-12 du CGCT dispose que le compte administratif doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit cet exercice. A cette fin, le comptable municipal doit transmettre au maire le compte de gestion avant le 1^{er} juin.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

3. Principe de l'équilibre budgétaire

12) Le principe budgétaire le plus important est celui de l'équilibre budgétaire, qui s'applique au budget primitif.

Le budget primitif doit être voté en équilibre selon l'article L 1612-4 du CGCT.

13) Pour être en équilibre réel le budget doit remplir trois conditions :

- l'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour le section d'investissement ;

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

- les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration;
- le remboursement de la dette en capital pour l'année considérée, remboursement qui figure en dépenses de la section d'investissement (alors que le paiement des intérêts figure en dépense de fonctionnement) doit être couvert par des ressources définitives de cette section, c'est-à-dire par l'autofinancement et par les recettes propres de la section d'investissement, à l'exclusion des ressources d'emprunt.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

- 14) Cette troisième condition de l'équilibre budgétaire nécessite quelques explications complémentaires :
- l'autofinancement (ou prélèvement sur les recettes de fonctionnement) est constitué par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement;
 - les recettes propres de la section d'investissement recouvrent essentiellement le remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA au taux 16,404 %), *la recette provenant de la vente de bien immobilier (terrain ou immeuble)*, les subventions d'équipement à percevoir, etc.
 - l'autofinancement additionné aux recettes propres de la section d'investissement, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissement et de provisions, doit donc permettre de rembourser le capital à payer dans l'année pour les emprunts contractés par la commune.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

4. Elaboration du budget communal

15) Le budget communal est élaboré par l'autorité exécutive, c'est-à-dire le maire, et adopté par l'autorité délibérante, c'est-à-dire le conseil municipal, l'article L2312-1 du CGCT prévoyait que «*le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal*», ce dernier donnant, en la circonstance, le consentement des contribuables qu'il représente.

L'élaboration du budget doit évidemment se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, d'où l'intérêt et l'importance du débat préalable d'orientations budgétaires.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

a) Débats préalables d'orientations budgétaires

16) Même si la loi n'impose ce débat que dans les collectivités de 3500 habitants et plus, on ne peut qu'en recommander son organisation dans les communes de taille inférieure.

La note d'orientation budgétaire devrait donner une approche estimative des principales dépenses et recettes de fonctionnement de la commune, une liste des projets d'investissement qui seraient à réaliser avec les ressources en découlant (subventions possibles) et, à partir de là, mettre en évidence le volume d'impôts locaux et d'emprunts nécessaire à l'équilibre du budget.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

b) Commission des finances

17) Pour l'examen du projet de budget, le conseil municipal peut, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, constituer une commission dite des finances. Mais cette commission n'a aucun pouvoir de décision.

c) Vote du budget communal

18) Le budget est voté dans les conditions habituelles des délibérations du conseil municipal, c'est-à-dire à la majorité absolue des suffrages exprimés (art. L 2121-20 du CGCT)

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Le conseil municipal peut évidemment modifier le projet de budget présenté par le maire. Le conseil municipal a même, en la matière, tous les pouvoirs : il peut diminuer les dépenses, augmenter les recettes, demander au maire un nouveau projet, à condition de respecter la date limite fixée par la loi pour le vote du budget.

- 19) Le vote du budget se fait par chapitre, voire par article si le conseil municipal le décide, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT. Il est important de préciser que le vote par chapitre permet au maire, au sein d'un même chapitre, d'effectuer en cours d'année des transferts de crédits d'un article à un autre. A l'inverse, le vote de crédits par le conseil municipal pour un article donné ne permet pas au maire d'en moduler le montant en cours d'exercice.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

2) Etat des lieux budgétaires

20) Cet état des lieux se concrétise souvent à travers le calcul d'un certains nombre de ratios significatifs. En effet, le calcul de quelques ratios fondamentaux, va permettre, d'une part, d'y voir clair dans la situation actuelle et passée et, d'autre part, d'essayer de déterminer les possibilités futures.

Il convient de signaler que les ratios doivent se faire avec les chiffres du compte administratif, c'est-à-dire avec les réalisations effectives et non les chiffres du budget primitif, c'est-à-dire les prévisions.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

1) Frais de personnel et annuité de la dette

21) L'objectif de l'analyse financière doit avoir comme résultat de définir les possibilités de dépenses d'investissement que peut dégager le budget communal.

Si l'on veut augmenter sa marge de manœuvre, à savoir l'autofinancement et par voie de conséquence les dépenses d'investissement, il faut que les dépenses de fonctionnement soit maîtrisées.

Et pour situer la commune, les calculs des deux ratios ci-après sont utilisés :

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

frais de personnel

dépenses réelles de fonctionnement

ET

(annuité de la dette x 100)

recettes réelles de fonctionnement

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

a) frais de personnel

22) En ce qui concerne les frais de personnel, imputés au chapitre 012 du budget, il faut savoir qu'en moyenne ceux-ci représentent **35 à 50 %** des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire le poste le plus important. Maîtriser cette dépense est fondamental. Et le ratio présenté permet de situer la commune.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

b) Annuité de la dette

- 23) Le ratio ($[\text{annuité de la dette} \times 100] / \text{recettes réelles de fonctionnement}$) se calcule de la façon suivante :
- l'annuité de la dette est égale aux intérêts à verser (dépenses réelles du compte 661 et, le cas échéant, du compte 1688 moins les intérêts courus non échus) additionnés au capital à rembourser (dépenses réelles du compte 16 moins le compte 1688).
- 24) En ce qui concerne l'annuité de la dette, un critère de bonne gestion normalement admis est de ne pas dépasser **20 %** des recettes de fonctionnement avec l'annuité d'emprunt à payer pour ne pas compromettre les équilibres fondamentaux du budget.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

2. Pression fiscale

25) La maîtrise des dépenses ne suffit pas. Il faut en plus que la pression fiscale ne soit pas exagérément élevée pour pouvoir disposer d'une réelle marge de manœuvre. Pour apprécier la pression fiscale, on passe par le ratio ci-après :

$$\frac{\text{Produit des contributions directes}}{\text{Population}}$$

Il s'agit d'estimer la pression fiscale possible, de manière à ne pas surimposer les contribuables locaux.

Le ratio précité permet de situer le niveau de pression fiscale.

Le produit des contributions directes locales figure au compte 7311 en recettes.

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

frais de personnel (CA 2019)

$$\frac{32\,297\ \text{€}}{127\,966\ \text{€}}$$

$$= 25\% // 35 \text{ à } 50\%$$

Annuité de la dette (évaluation pour 2019)

$$\frac{11\,883\ \text{€}}{100\,082\ \text{€}}$$

$$= 6.39\% // 20\%$$

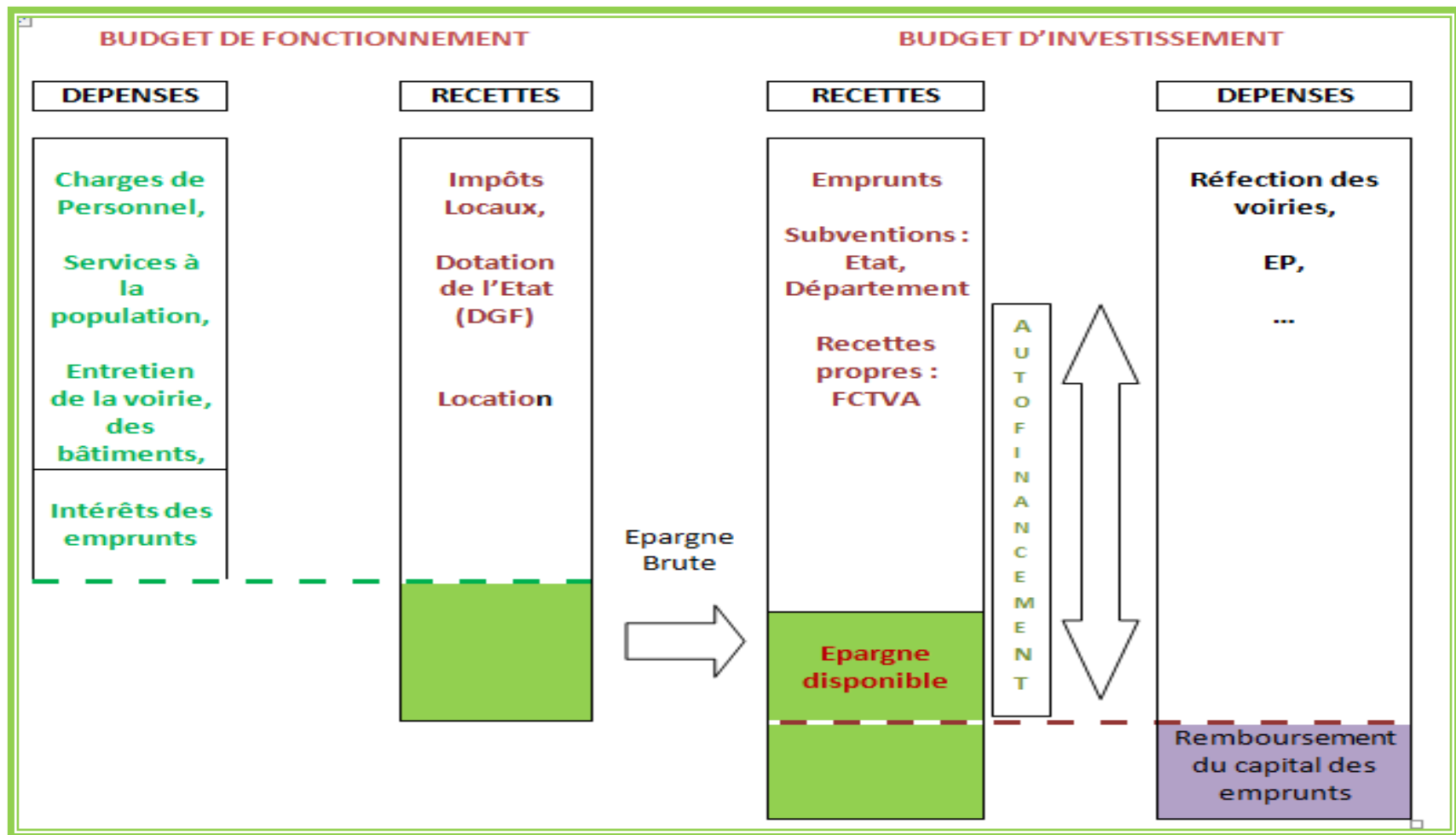
Pression fiscale (CA 2019)

$$\frac{26\,925\ \text{€}}{175}$$

$$= 154\ \text{€} // 270\ \text{€ en 2014}$$

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

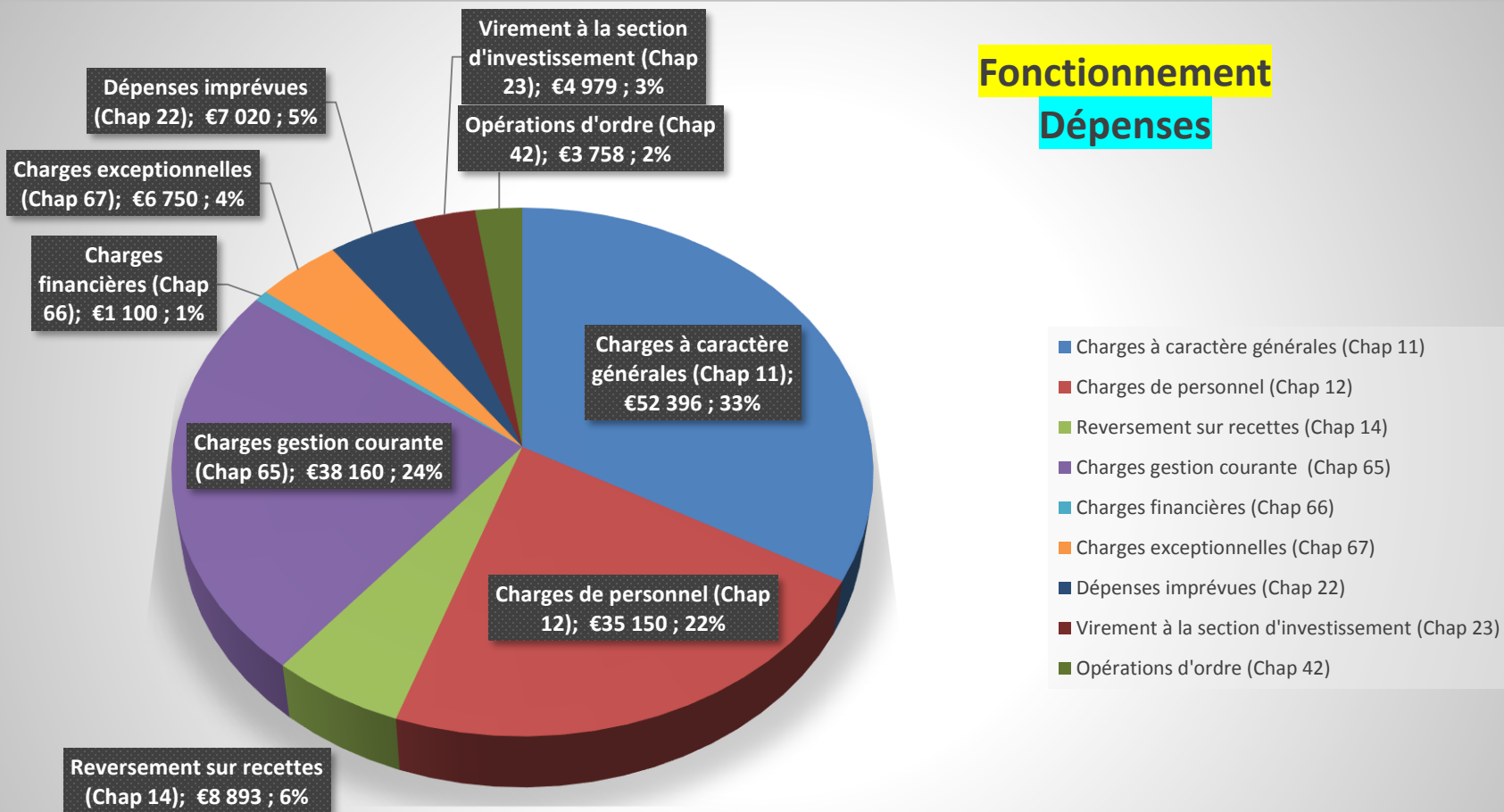


PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Fonctionnement Dépenses



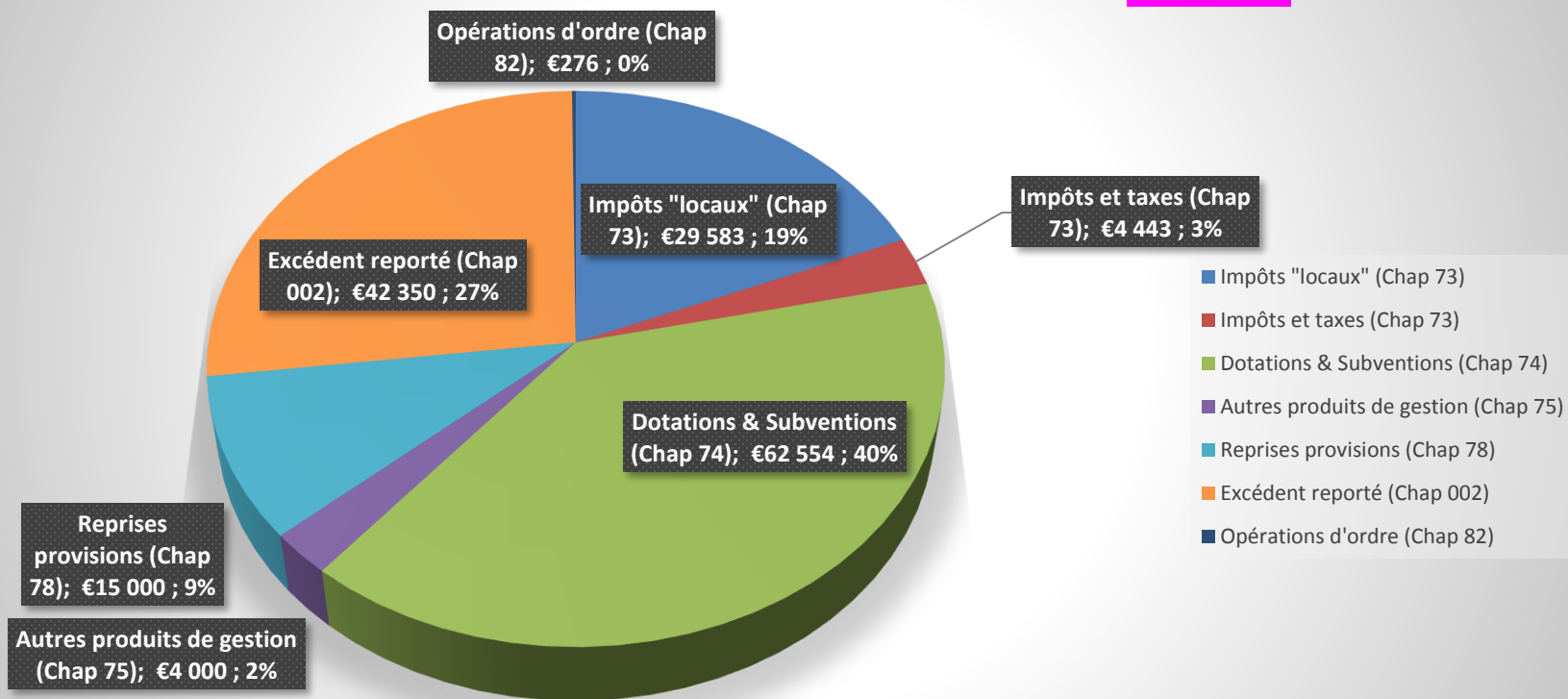
PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Fonctionnement

Recettes

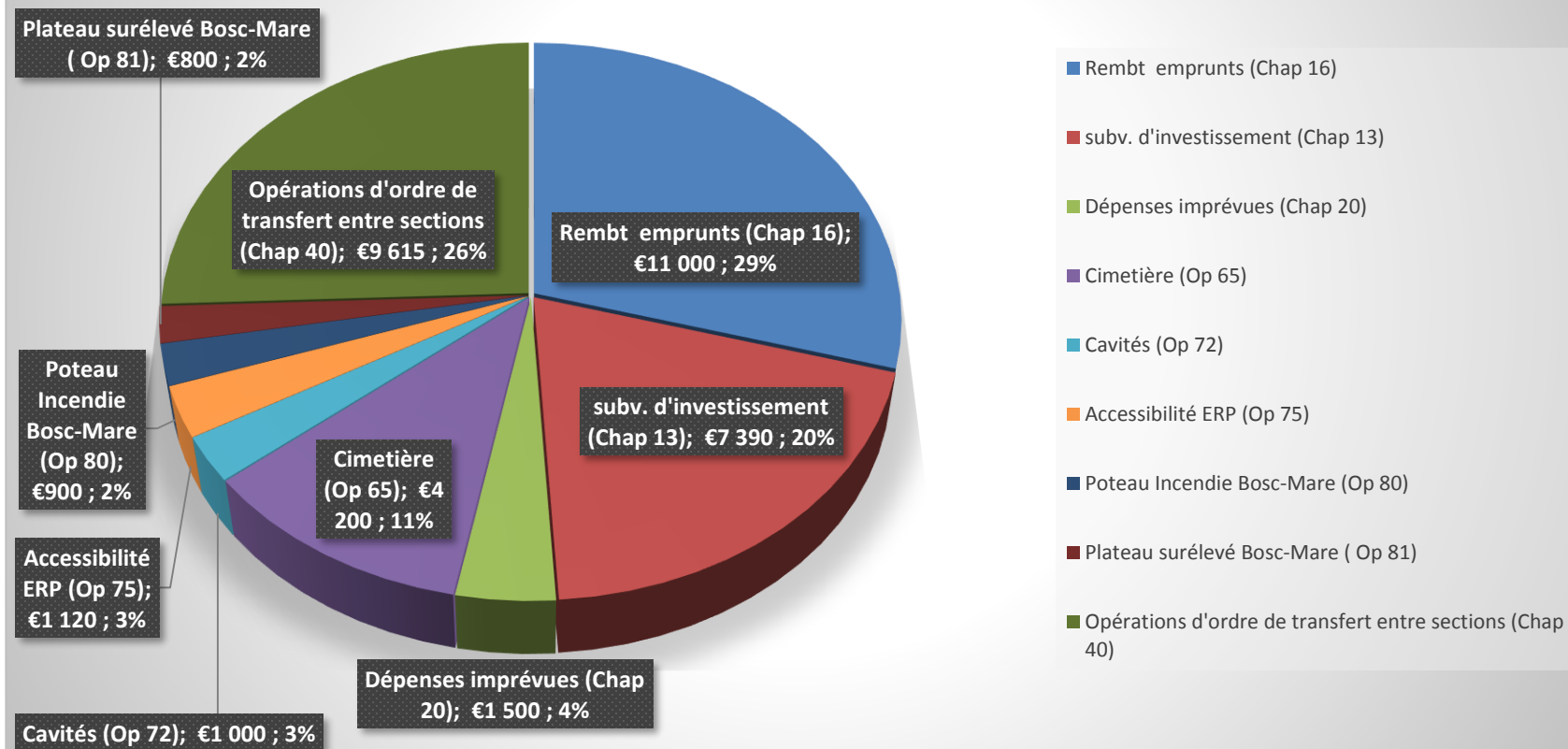


PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Investissement Dépenses

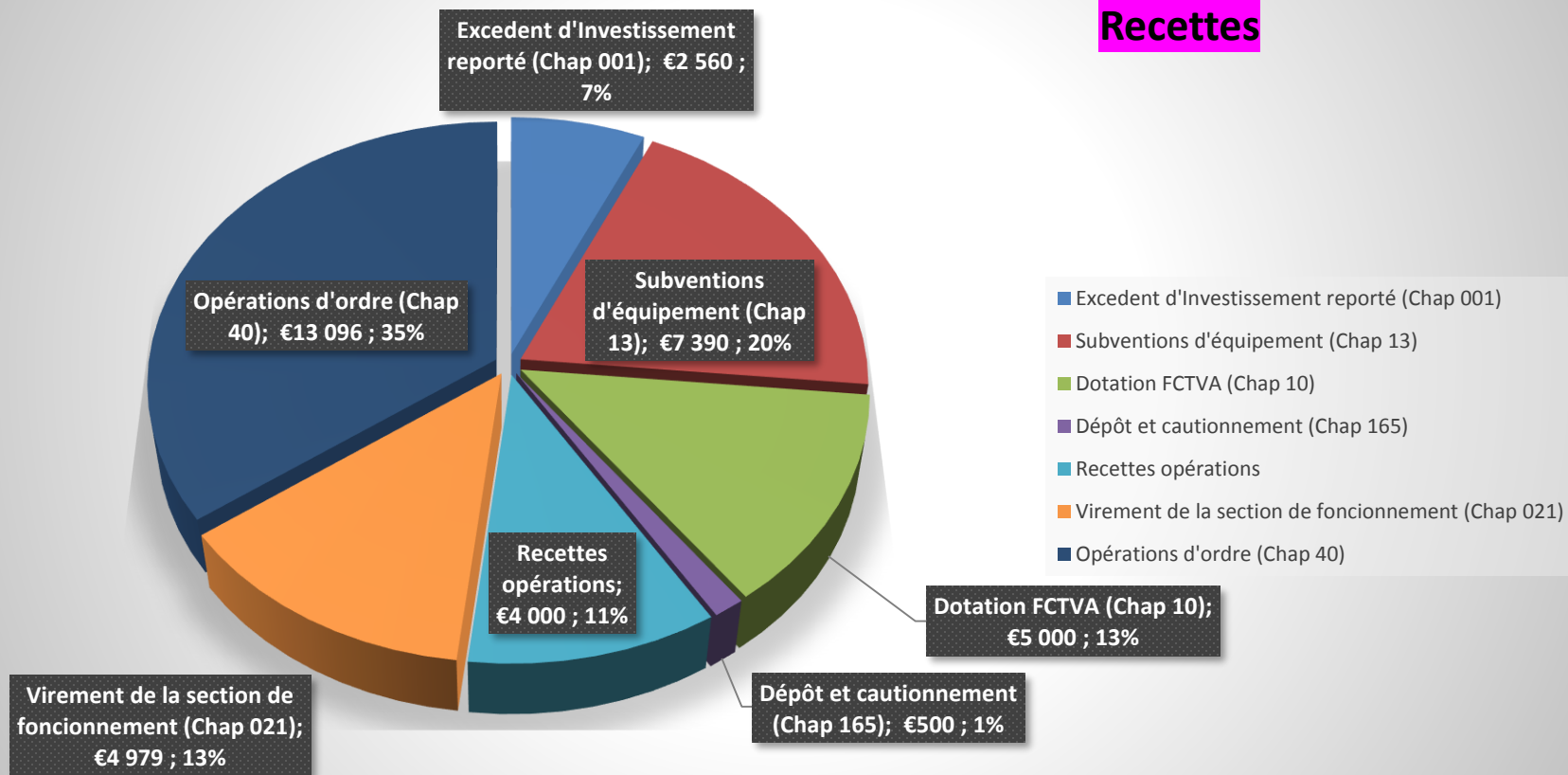


PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Investissement
Recettes

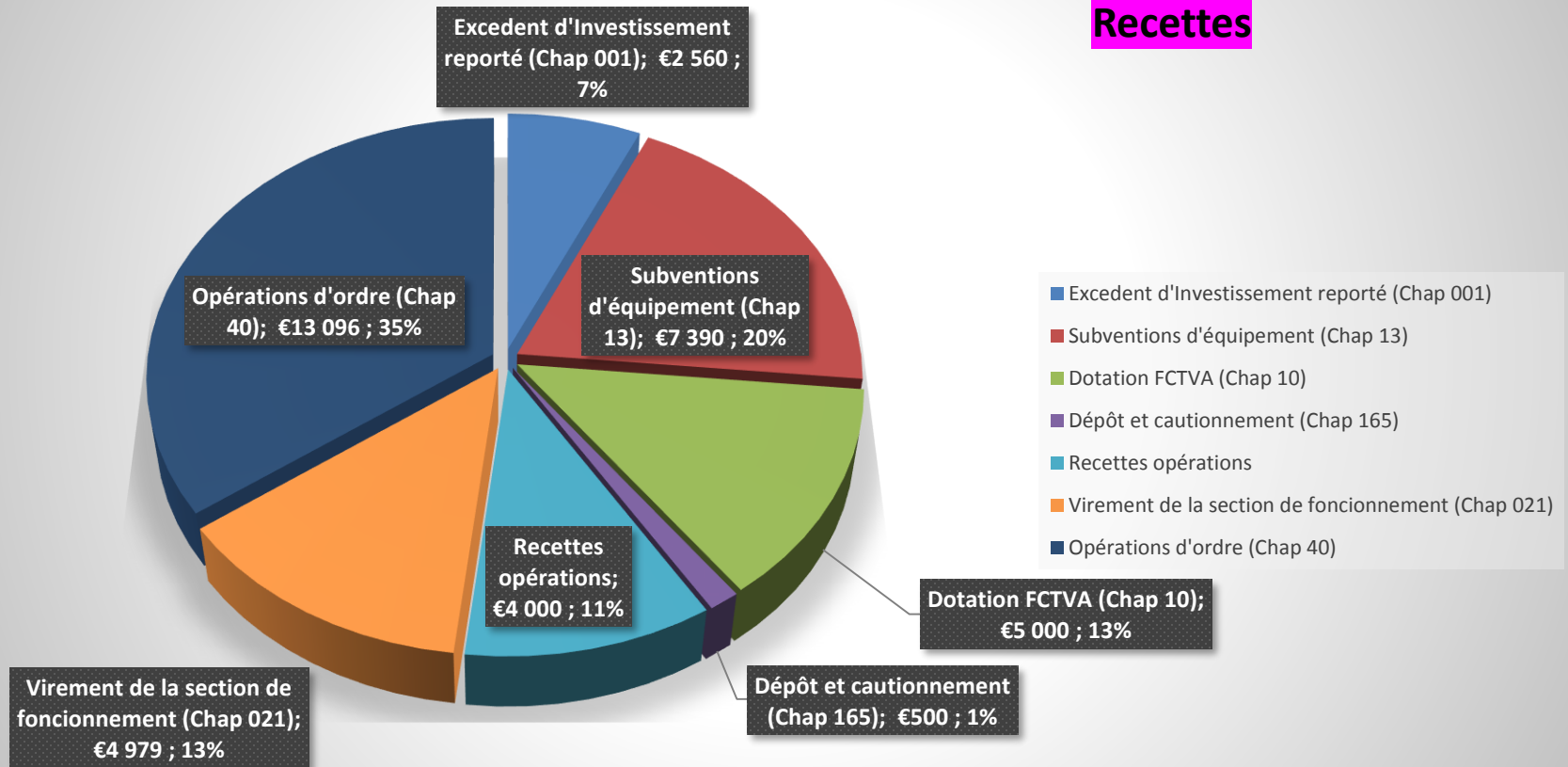


PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Investissement
Recettes

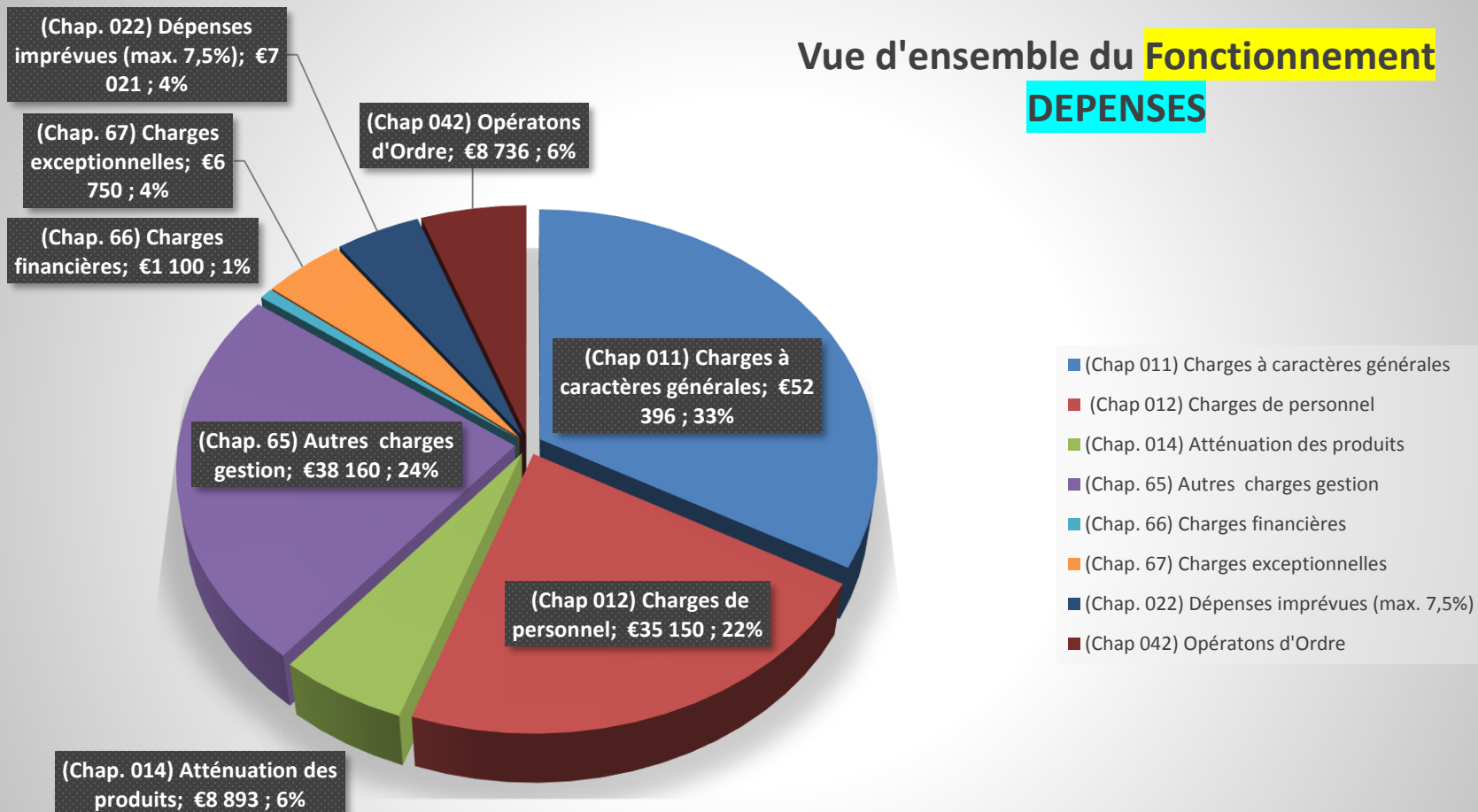


PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Vue d'ensemble du **Fonctionnement** **DEPENSES**



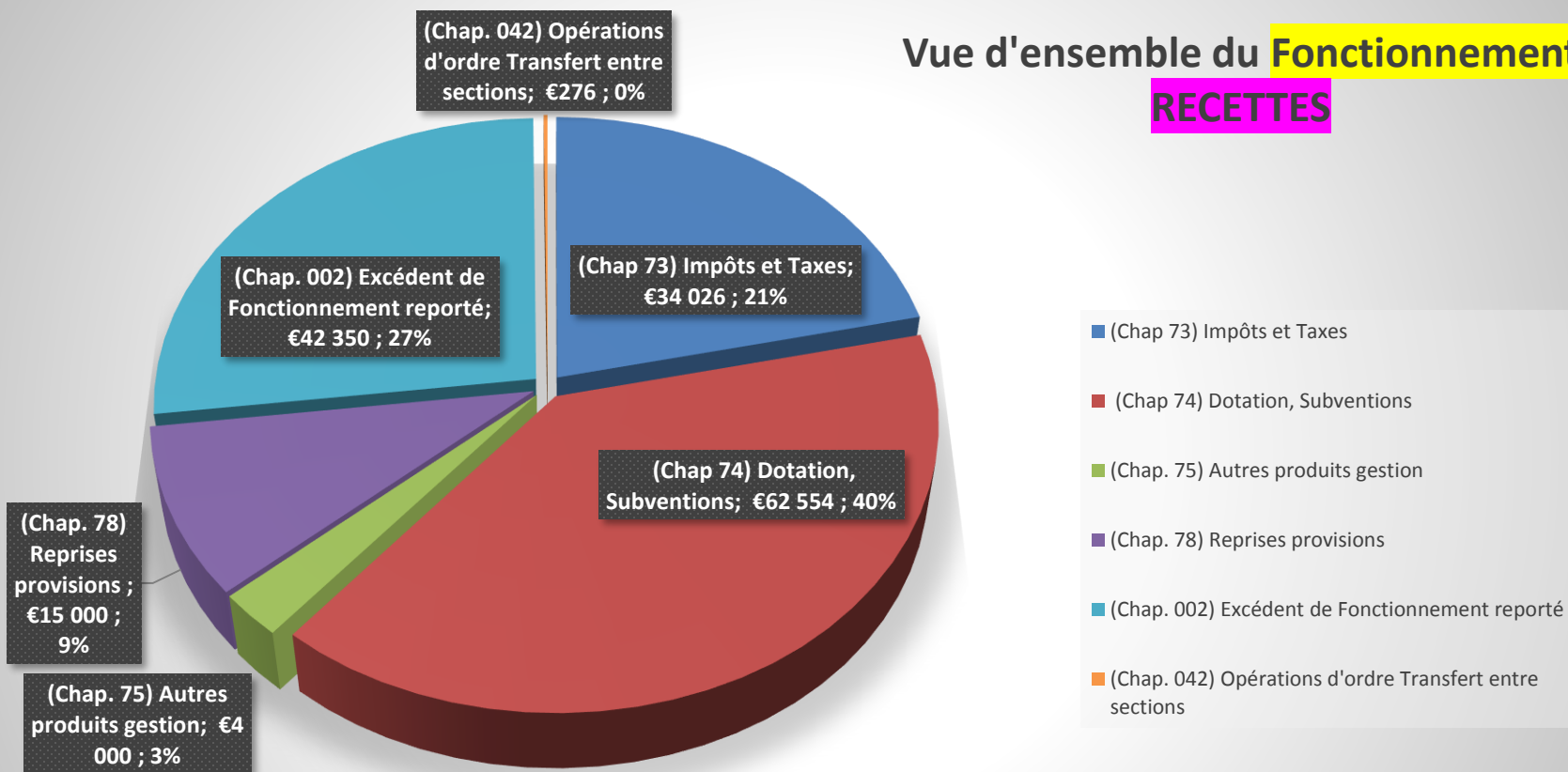
PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Vue d'ensemble du **Fonctionnement**

RECETTES



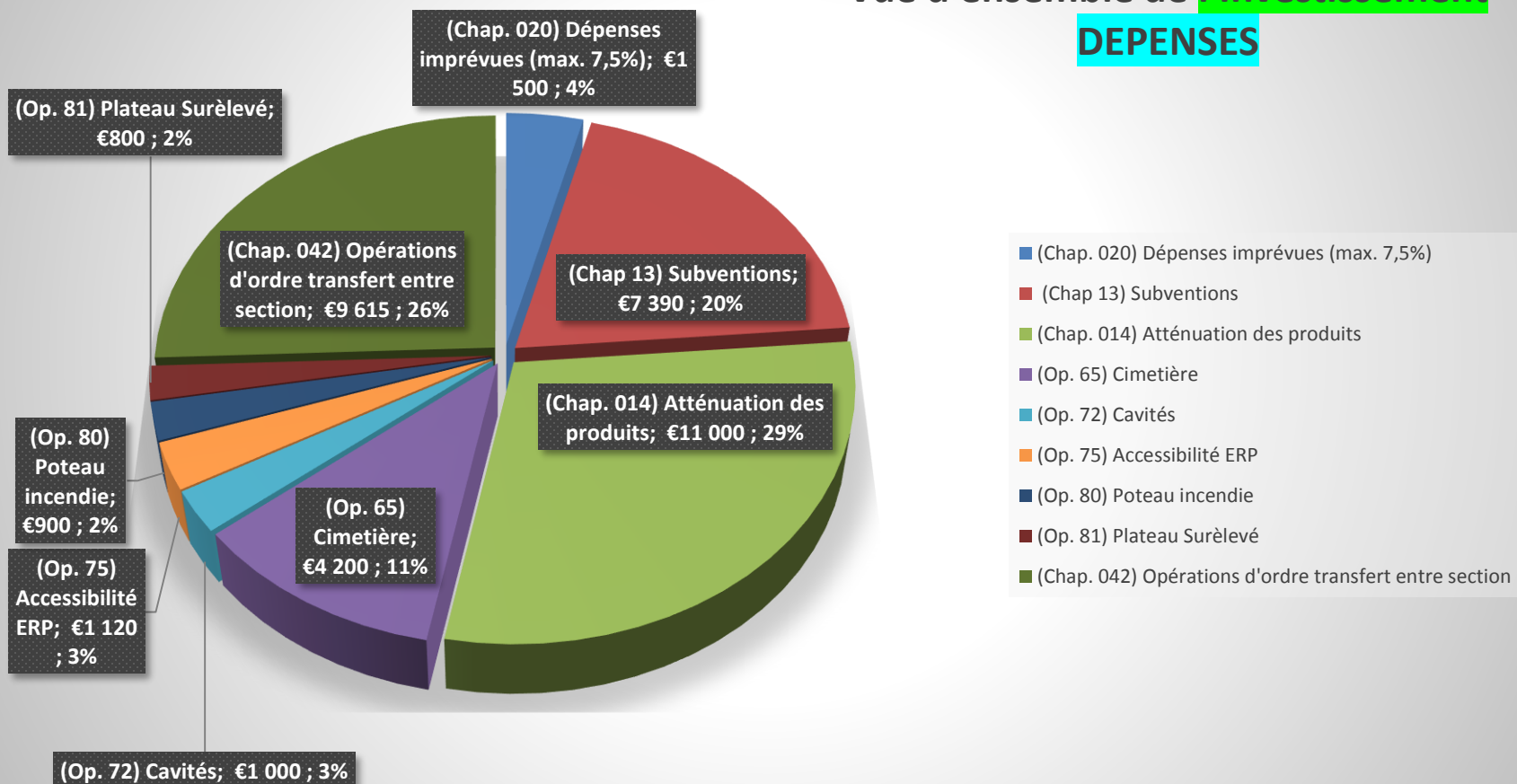
PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Vue d'ensemble de l'Investissement

DEPENSES



PREVISIONNEL

Amfreville-Les-Champs

Le Budget Communal

Vue d'ensemble de l'Investissement

RECETTES

